

ANNEXE 2
REDEVANCES

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20240314-24-049-DE
Date de télétransmission : 17/03/2024
Date de réception préfecture : 17/03/2024

Publié le 19.03.24

REDEVANCES POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES			
Les montants dus sont payables trimestriellement et à terme échu			
Pour les logements (1 logement = 1 foyer)	10 800 F/Trim/foyer		
Pour les résidences universitaires et hotels (1 logement = 1 chambre)	3 200 F/Trim/chambre		
PENALITES ENLEVEMENT DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS Référence : Article R644-2 du code pénal Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe. (15.000 XFP).			
Déchets verts sur le domaine public non autorisés	15 000 f		
Encombrants sur le domaine public non autorisés	15 000 f		
REDEVANCE D'EAU POTABLE		30 F / m3	
REDEVANCE ASSAINISSEMENT		25 F / m3	
REDEVANCE COMMUNALE D'IMMATRICULATION		1 800 F / cheval fiscal	

REDEVANCE BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	30 F du kWh si recharge en journée 06h00-19h00	
	50 F du kWh si recharge en nocturne 19h00-06h00	

TARIFS D'INTERVENTIONS DU CENTRE DE SECOURS			
Secteur de Dumbéa :			
Intervention suite au non-respect de l'interdiction d'écobuage ou incendie de dépôt sauvage de déchets verts	100 000 F/ h par VI engagé sur l'intervention		
Intervention suite au non-respect de la fermeture du parc de la Dumbea	100 000 F/ h par VI engagé sur l'intervention		
Hors intervention d'urgence (nettoyage de chaussée à la lance par les équipes du CSD suite à déversement divers sur la voie publique)	195 000 F		
Garde théâtre et piquet d'incendie	31 000 F / h		
Carence de transport sanitaire sur demande du Centre de régulation du 15	25 000 F / transport		
Mise en place d'un poste de secours composé de 2 agents pour pallier l'absence de centres de secours agréés sur les manifestations se déroulant sur Dumbéa	60 000 F / jour (+20 000 par agent supplémentaire selon le dimensionnement nécessaire du poste de secours)		
Hors secteur	255 000 F / h		
Sauf pour les interventions menées dans le cadre de la convention d'assistance opérationnelle des services d'incendie et de secours de l'agglomération du Grand Nouméa qui, conformément à ses dispositions, ne feront l'objet d'aucune tarification.			

TARIFS D'INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE			
Encadrement de diverses manifestations, sauf celles ayant un caractère caritatif, ou missions pour le compte de la Ville	10 000 F / heure / binôme		
Enlèvement de véhicule épave à la demande d'un propriétaire privé, sur sa propriété	50 000 F / véhicule		

COMMISSION MUNICIPALE PREVENTION DES RISQUES			
Déplacement et étude de dossier pour un événement associatif culturel, festif ou sportif, sauf celles ayant un caractère caritatif, ou missions pour le compte de la Ville	25 000 F		

INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS			
Droit forfaitaire par concours et par examen professionnel organisé par la Ville de Dumbéa. Le versement de ce droit n'est pas remboursable.	1 300 F		

STAGE CULTURE ET SPORT (pendant les petites vacances scolaires)			
Enfants de 7 à 16 ans non résidents de Dumbéa	700 fr / demi-journée		
Enfants de 7 à 16 ans	[Bons CAFAT acceptés] 500 Fr / demi-journée		
Enfants de 7 à 16 ans, boursiers scolarisés sur Dumbéa	(Justificatif boursier et certificat de scolarité obligatoires) 100 Fr / demi-journée		
Enfants d'adhérents de l'AACAD, de 7 à 16 ans	(Justificatif adhérent AACAD obligatoire) 400 Fr / demi-journée		
Inscription validée après confirmation du paiement. Aucun remboursement en cas d'absence. Le paiement auprès de la régie située à l'Hôtel de Ville, après avoir retiré la fiche d'inscription auprès des responsables de maisons de quartier ou des animateurs.			

SPORT/SANTÉ (Activités physiques de Bien-être) Période 1: du lundi 04 mars au vendredi 12 avril, est une période d'essai: inscription gratuite Les activités deviennent payante: à partir de la période 2 : du 15 avril au 14 juin / Période 3 : du 17 juin au 16 aout/ Période 4 : du 19 aout au 18 octobre / Période 5 : du 21 octobre au 13 décembre			
1 activité	2 000 fr / période		
2 activités	3 500 fr / période		
3 activités	5 000 fr / période		
Personne titulaire de la carte A et B (ou de bon du CCAS de Dumbéa)	gratuité		
Inscription validée après confirmation du paiement. Aucun remboursement en cas d'absence et pas d'activités pendant les jours fériés L'activité marche nordique est offerte à chaque inscription Le paiement auprès de la régie située à l'Hôtel de Ville ou à l'annexe Mairie Nord, après avoir retiré la fiche d'inscription auprès des responsables de maisons de quartier ou des animateurs			

TARIFS D'INTERVENTIONS			
Pour débroussaillage sur terrain privé après mise en demeure du propriétaire restée sans effet	35 000 F / are		
Pour balayage de route suite à déversement et/ou autre	31 000 F / déplacement + 250 F / m2 traité		

TARIFS DES COPIES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX			
Copies noir et blanc A4	200 F / page		
Copies noir et blanc A3	400 F / page		
Copies couleur A4	300 F / page		
Copies couleur A3	600 F / page		
Copie noir et blanc A0	800 F / mètre linéaire		
Copie couleur A0	1000 F/ mètre linéaire		
Copie numérique, à des fins non commerciales, d'images éditées dans les publications municipales (sous réserve des droits des tiers)	1 300 F / copie		
Copies numériques A4 ou A3 (NB ou couleurs)	500 F/doc < 1Mo		
Copies numériques A0 NB	1000 F/doc <3 Mo		
Délivrance du livret de famille (à partir du 3 ^{ème})	500 F/ Mo supplémentaire		
	1 300 F		

TARIFS DE COPIES DE DOCUMENTS ELECTORAUX			
Remise d'un dossier comprenant l'un des documents suivants : Liste électorale par bureau de vote Tableaux rectificatifs généraux et par bureau de vote Tableaux annexes généraux et par bureau de vote	97 000 F forfait papier par liste ou 13 000 F par liste sur support CD ou clé USB		

PARTICIPATION AUX PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT			
--	--	--	--